



**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DES
TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DES COLLINES
JEUDI 20 FÉVRIER 2014, 9H00,
SALLE DE CONFÉRENCE DE LA BIBLIOTHÈQUE ELLA MATTE
5, ROUTE PRINCIPALE OUEST, LA PÊCHE, QC, J0X 2W0**

Présences :

Bouchard, Diane

Brisebois, Roland

Kammer-Mayer, Catherine

Lambert-Madore, Jacqueline

Larose, Roger

Legros, Benoit

Macfie, Elizabeth

Massé, Aurore

Mougeot, Stéphane

Robertson, William

Thibault, Gaétan

Turcotte-Robertson, Stéphanie

Absences :

Goulet, Robert

Potvin, Albert

Sièges vacants :

CSSS du territoire

**Municipalité de Notre-Dame-de-
la-Salette**

**Ordre du jour de la rencontre ordinaire du conseil d'administration
Transports Adaptés et Collectifs des Collines
Jeudi le 20 février 2014 à 9h00
Salle de conférence de la bibliothèque Ella Matte
5, route Principale Ouest, La Pêche, QC, J0X 2W0**

- 1- **Mot de bienvenue et présences**
Dépôt des nominations des délégués par les municipalités
Modification de la rencontre du 25 février, AGA seulement
Remise des trousseaux aux nouveaux administrateurs
Tableau des coordonnées des administrateurs
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Lecture, adoption des procès-verbaux des rencontres précédentes**
 - 3.1 Procès-verbal de la rencontre régulière du 21 novembre 2013
 - 3.2 Procès-verbal de la rencontre extraordinaire du 16 janvier 2014
- 4- **Affaires courantes**
 - 4.1 Suivis de l'AGF du 23 janvier 2014
 - 4.1.1 Élection des officiers
 - 4.1.2 Poste de président
 - 4.1.3 Poste de vice-président
 - 4.1.4 Poste de secrétaire-trésorier
 - 4.1.5 Désignation des signataires au compte 70 283
 - 4.2 Affaires internes



- 4.2.1 **Dépôt de correspondance**
- 4.2.2 **Stratégie nationale de mobilité durable**
Décret 87-2014, PAGTAPH
Décret 90-2014 PAGASTC
- 4.2.3 **Résolution d'augmentation tarifaire selon décret 87-2014**
- 4.2.4 **Suivi, locaux et infrastructures du 2^{ième} étage**
- 4.2.5 **Amendements au protocole MRC des Collines**
- 4.2.6 **Intention, protocole avec Municipalité de La Pêche**
- 4.2.7 **Assurances biens meubles, responsabilité civile et administrateurs**
- 4.2.8 **Adoption du rapport annuel 2013**
- 4.2.9 **Adoption des états financiers 2013**
- 4.2.10 **Création du comité de sélection, poste 1 an secrétaire administrative**
- 4.2.11 **Mention de remerciement,**
 - **Alain Vézina, Pavillon du Parc**
 - **Agathe Renaud, ancien membre du CA**
- 4.2.12 **Financement TC pour 2014, CLD, Pacte rural**
- 4.2.13 **Rapport d'accident D.L**
- 4.2.14 **Rapport d'incident A.H**
- 4.2.15 **Résiliation d'une reconnaissance/attestation d'un bénévole JPG**
- 4.2.16 **Rapport début des opérations en TA dans l'Ange-Gardien**
- 4.2.17 **Procuration pour 1169666717 a Rev Qc et Rev. Can**

- 4.3 **Suivis des comités**
- 4.3.1 **Comité des ressources humaines : rencontre du 4 février**
- 4.3.2 **Comité d'admissibilité TA : rencontre du 5 février**

- 4.4 **Structure Mixte en Transport MRC des Collines**
- 4.4.1 **État de situation**
 - Plan de travail, faits saillants des consultations publiques,**
 - Fonctionnement du CA de la RITC**
- 4.4.2 **Résolution d'accord de fonctionnement sous guichet unique avec RITC**

- 4.5 **RTACRO**
- 4.5.1 **Suivi de la rencontre du 18 février 2014**

- 4.6 **Dépôt des statistiques**
(voir rapport annuel)

- 5- **Finances**
- 5.1 **Adoption des états financiers au 31 décembre 2013**
- 5.2 **Amendement des réclamations TPS et TVQ 2011, 2012 et 2013**
- 5.3 **Demande d'ouverture d'une marge de crédit CD Masham-Luskville**
- 5.4 **Demande de carte Visa Desjardins TACC**
- 5.5 **Nouveau montant sécurisé transaction électronique**
- 5.6 **Dépôt des lettres de l'audit intérimaire**

- 6- **Varia**
- 6.1 **Membership RTACRO**
- 6.2 **Table autonome des aînés des Collines – correspondance**
- 6.3 **Note d'information en provenance de Piché et Lacroix, CPA inc.**

- 7- **Prochaines rencontres**

CALENDRIER FINAL

Date	Heure	Endroit
23 janvier 2014	9h00 AGF	Salle de conférence de la bibliothèque Ella Matte 5 Principale Ouest, La Pêche
20 février 2014	9h00	Salle de conférence de la bibliothèque Ella Matte 5 Principale Ouest, La Pêche



25 février 2014	19h00 AGA	Salle de banquet Centre Meredith 23 ch. Cecil, Chelsea, QC, J9B 0A5
27 mars 2014	9h00	Salle de conférence de la bibliothèque Ella Matte 5 Principale Ouest, La Pêche
19 juin 2014	9h00	Salle du conseil de la Municipalité de Val-des-Monts 1 route du Carrefour, Val-des-Monts
4 septembre 2014	9h00	Salle de conférence de la bibliothèque Ella Matte 5 Principale Ouest, La Pêche
12 novembre 2014	9h00	Salle de conférence de la MRC des Collines-de-l'Outaouais 216 chemin Old Chelsea, Chelsea
15 janvier 2015	9h00	Salle de conférence de la bibliothèque Ella Matte 5 Principale Ouest, La Pêche

8- Levée de l'assemblée

1. Mot de bienvenue et présences

Madame Jacqueline Lambert-Madore ouvre l'assemblée à 9 h 00 min et souhaite la bienvenue à tous. Un tour de table est effectué permettant ainsi aux membres de se présenter.

- Dépôt des nominations des délégués par les municipalités
Monsieur William Robertson dépose les résolutions nommant les délégués au sein du conseil d'administration et informe les membres du contenu de celles-ci. De plus, il informe les membres des nominations manquantes à ce jour.
- Modification de la rencontre du 25 février, AGA seulement
Monsieur William Robertson confirme auprès des membres que cette rencontre aura lieu à 19h00 au Centre Meredith à Chelsea et qu'il n'y a pas de rencontre du conseil d'administration des TACC à 17h00 tel que prévu initialement au calendrier de rencontre. Pour les membres qui sont aussi actifs au sein du CA de la Régie intermunicipale de transport des Collines, il mentionne que le CA aura lieu de 17h00 à 19h00 le 25 février, soit avant l'AGA des TACC.
- Remise des trousseaux aux nouveaux administrateurs
Les nouveaux administrateurs présents ont tous reçu leur trousse des nouveaux administrateurs.
- Tableau des coordonnées des administrateurs
Le tableau des administrateurs est distribué afin de mettre à jour les coordonnées des nouveaux délégués.



2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Jacqueline Lambert-Madore d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants au varia :

6.1 : Membership RTACRO

6.2 : Table autonome des aînés des Collines – correspondance

6.3 : Note d'information en provenance de Piché et Lacroix, CPA inc.

**Adoptée à l'unanimité
2014-10**

3. Lecture, adoption des procès-verbaux des rencontres précédentes

3.1 Procès-verbal de la rencontre régulière du 21 novembre 2013

Il est proposé par madame Diane Bouchard d'adopter le procès-verbal tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité
2014-11**

3.2 Procès-verbal de la rencontre extraordinaire du 16 janvier 2014

Il est proposé par madame Aurore Massé d'adopter le procès-verbal tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité
2014-12**

4. Affaires courantes

4.1 Suivis de l'AGF du 23 janvier 2014

Monsieur William Robertson, dg. explique aux membres que les élections des officiers n'ont pas eu lieu à l'Assemblée de fondation le 23 janvier dernier, car il manquait quelques délégués au sein du CA. On procède donc aux élections lors de ce conseil et celles-ci seront en vigueur jusqu'à l'AGA 2014.



4.1.1 Élection des officiers

Il est proposé par madame Lambert-Madore de nommer monsieur William Robertson comme président d'élection, monsieur Robertson accepte.

Monsieur William Robertson fait la lecture des postes à combler pour l'organisme;

- Président
- Vice-président
- Secrétaire-Trésorier

4.1.2 Poste de Président

Monsieur William Robertson ouvre maintenant la période de mise en nomination pour le poste de Président.

Madame Aurore Massé propose madame Jacqueline Lambert-Madore à titre de présidente.

Monsieur William Robertson ferme la période de mise en nomination et confirme l'intérêt de la candidate. Il déclare madame Jacqueline Lambert-Madore titulaire du poste de présidente.

4.1.3 Poste de Vice-président

Monsieur William Robertson ouvre maintenant la période de mise en nomination pour le poste de Vice-président.

Madame Diane Bouchard propose monsieur Gaétan Thibault à titre de vice-président.

Monsieur William Robertson ferme la période de mise en nomination et confirme l'intérêt du candidat. Il déclare monsieur Gaétan Thibault titulaire du poste de vice-président.

4.1.4 Poste de Secrétaire-trésorier

Monsieur William Robertson ouvre maintenant la période de mise en nomination pour le poste de Secrétaire-trésorier.

Madame Catherine Kammer-Mayer propose madame Aurore Massé à titre de secrétaire-trésorière.



Monsieur William Robertson ferme la période de mise en nomination et confirme l'intérêt de la candidate. Il déclare madame Aurore Massé titulaire du poste de secrétaire-trésorière.

À ce moment-ci, monsieur William Robertson informe les membres que l'exécutif est formé des trois titulaires des postes ci-haut mentionnés et du Directeur général des Transports Adaptés et Collectifs des Collines qui lui n'a pas droit de vote.

Il est proposé par madame Catherine Kammer-Mayer de procéder à la nomination officielle des candidats élus par voie de résolution de nomination en bloc.

**Adoptée à l'unanimité
2014-13**

4.1.5 Désignation des signataires au compte 70 283

Il est proposé par monsieur Gaétan Thibault de;

Nommer madame Jacqueline Lambert-Madore, conseillère municipale de La Pêche, Présidente, madame Aurore Massé, Administratrice, Secrétaire-Trésorière et monsieur William Robertson, Directeur général à titre de signataires officiels au compte des TACC à la Caisse Populaire Desjardins de Masham-Luskville;

Et

D'autoriser 2 des 3 signataires à signer tout effet bancaire, toute demande de produits ou services de Desjardins ainsi que toute convention et protocole entre Desjardins et l'organisme.

**Adoptée à l'unanimité
2014-14**

4.2 Affaires internes

4.2.1 Dépôt de correspondance

Monsieur William Robertson, dg. dépose la correspondance reçue depuis la dernière rencontre du CA.



4.2.2 Stratégie nationale de mobilité durable

À la demande de Monsieur Robertson, Monsieur Benoit Legros présente quelques faits saillants de la Stratégie nationale de mobilité durable rendue publique par le gouvernement du Québec le 10 février dernier. La stratégie s'articule autour de 4 axes, soit : transport collectif urbain (qui correspond au service de transport en commun de la RITC); transport collectif rural (qui correspond au transport collectif rural des TACC); transport adapté (qui correspond au service de transport adapté des TACC); et l'intégration de la planification de l'aménagement du territoire et du transport qui accroît le rôle des MRC. En ce qui concerne les MRC, la Stratégie annonce que toutes les MRC sont désormais responsables (voir compétentes) en transport adapté et collectif. Aussi, les MRC seront désormais obligées d'intégrer la planification de la mobilité (transport collectif, transport actif, etc.) à l'aménagement du territoire. À cet effet, la stratégie prévoit de modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Monsieur Legros indique que la Stratégie fait une place importante à la ruralité, ce qui est positif, notamment par la hausse du plafond de la contribution provinciale de 100 000\$ à 125 000\$ ou 200 000\$, selon l'achalandage. Cette mesure est de bon augure pour le développement de services supplémentaires pour le volet collectif rural. Monsieur Legros mentionne que le soutien au transport régional est également bonifié en ce sens que la contribution du MTQ triplera la contribution municipale plutôt que de la doubler et est re-plafonnée à 150 000\$ par années plutôt qu'à 100 000\$. Il mentionne qu'il s'agit là de bonne opportunité de financement qu'il sera nécessaire d'analyser considérant que c'est un volet de service qui n'a pas été priorisé dans les plans actuels de développement, ni dans les Collines, ni ailleurs en Outaouais rurale. À cet effet, il indique avoir été approché par les responsables du transport de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour discuter de la possibilité d'une planification et d'un développement intégré du transport dans les deux MRC.

Décret 87-2014, PAGTAPH

Monsieur William Robertson, dg., dépose le décret 87-2014 qui concerne le programme d'aide gouvernemental au transport adapté aux personnes handicapées.

Décret 90-2014, PAGASTC

Monsieur William Robertson, dg., dépose le décret 90-2014 qui concerne le programme d'aide gouvernemental à l'amélioration des services en transport collectif et son financement. Il mentionne que



l'article 15 du décret, qui traite de l'ancien volet 1 de la politique d'aide gouvernemental à l'amélioration des services en transport collectif, stipule qu'il est possible de dépasser le montant maximal de la subvention qui est de 100 000\$ à condition que la contribution du milieu augmente également. Il serait donc possible de faire une demande de financement auprès du Ministère des Transports du Québec au montant de 200 000\$ pour l'année 2014, tout en assurant que le nombre de déplacement soit au-delà de 20 000.

Monsieur Stéphane Mougeot demande s'il serait possible d'obtenir une liste à jour des programmes d'aide. Monsieur William Robertson mentionne qu'un état de situation en lien avec les programmes d'aide actuels sera fait lors d'un prochain conseil.

4.2.3 Résolution d'augmentation tarifaire selon décret 87-2014

Résolution sur le changement de tarification du service de transport adapté suite au décret numéro 87-2014 concernant le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées du gouvernement du Québec

Résolution no 2014-15

ATTENDU Que le gouvernement du Québec a, le 06 février 2014, procédé à l'adoption du décret numéro 87-2014 concernant le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE le décret numéro 87-2014 modifie le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées et spécifie à l'article 4.2 :

« Le ministre des Transports prévoit également une contribution financière des principaux partenaires à des fins de développement de l'offre de services. Ainsi, une contribution correspondant à la contribution moyenne par déplacement est escomptée de la part des usagers des services de transport adapté municipaux pour le volume de déplacements estimés. Toutefois, cette contribution moyenne escomptée doit être d'au moins 2,75-\$ et d'au plus 3,50 \$. Pour les STC et les services de transport adapté offrant le laissez-passer mensuel (utilisation illimitée), la contribution de l'utilisateur se situe entre 2,25 \$ et 2,75 \$ par passage. Également, ces contributions escomptées doivent être supérieures pour les déplacements hors territoire. Pour



leur part, les municipalités sont sollicitées pour une contribution n'excédant pas 20 % des coûts estimés générés par l'ajout de services. Toutefois, un plafond de 35 % des coûts admissibles est fixé quant à la contribution totale escomptée des usagers et des municipalités. »

Il est proposé par monsieur Roland Brisebois de

Recommander au Conseil des Maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais lors de leur séance du 20 mars 2014 de modifier la grille de tarification des usagers selon les modalités déposées ci-bas et de mandater les Transports Adaptés et Collectifs des Collines et son directeur général à appliquer lesdites modifications afin d'assurer la conformité de la tarification des usagers aux modalités d'application du décret numéro 87-2014 de la façon suivante :

- Droits de passages pour les déplacements sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à partir des municipalités de L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et Val-des-Monts : 3.00 \$ par passage applicable au 1^{er} mai 2014.

**Adoptée à l'unanimité
2014-15**

4.2.4 Suivi, locaux et infrastructures du 2^{ième} étage

Monsieur William Robertson, dg., informe les membres que les locaux seront libérés vers la fin du printemps - début été 2014. Il informe la possibilité de location d'un des locaux à la Table autonome des aînés des Collines (TAAC) .

Madame Catherine Kammer-Mayer et monsieur Roger Larose se retirent de la discussion par risque de conflit d'intérêts. La discussion est donc poursuivie à huis clos.

Tous s'entendent pour mandater monsieur William Robertson, dg., afin de poursuivre les discussions entourant la négociation de la location d'un des locaux avec la Table autonome des aînés des Collines.



4.2.5 Amendements à la résolution 2013-83, protocole MRC des Collines

Résolution autorisant la signature d'une entente entre Les Transports Adaptés et Collectifs des Collines et la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour le transport collectif rural et adapté des personnes.

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté lors d'une séance régulière tenue le 17 janvier 2013 par sa résolution 13-01-022, le règlement n°172-12 visant la déclaration de compétence relativement à une partie du domaine de la gestion du transport de personne, soit le transport adapté et le transport collectif rural;

ATTENDU QUE l'article 6.3 dudit règlement prévoyait que la délégation de mandat sera maintenue, pour une période minimale de cinq (5) ans, aux deux organismes délégués actuels, soit la Société de Transport La Pêche en transport adapté et la Corporation de Transport Collectif des Collines en transport collectif rural, les deux organismes fonctionnant présentement suivant le principe de guichet unique sous l'appellation des Transports Adaptés et Collectifs des Collines et qu'advenant le cas d'une fusion des deux organismes susmentionnés, la délégation de mandat sera maintenue et transférée au nouvel organisme issu de ladite fusion, et ce, pour une période minimale de cinq (5) ans suivant l'entrée en vigueur dudit règlement;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté lors d'une séance régulière tenue le 16 janvier 2014 par sa résolution 14-01-015, le protocole d'entente;

ATTENDU QUE la Société de Transport La Pêche et la Corporation de Transport Collectif des Collines ont fusionnées en date du 1^{er} janvier 2014 devenant ainsi les Transports Adaptés et Collectifs des Collines;

ATTENDU QUE les Transports Adaptés et Collectifs des Collines ont préparé des protocoles d'ententes régissant la délégation de mandats en transport adapté et en transport collectif rural, et que la MRC des Collines-de-l'Outaouais y a apporté quelques modifications;

Il est proposé par monsieur Roger Larose;

D'ACCEPTER les modifications de la MRC des Collines-de-l'Outaouais au protocole d'entente;



D'ENTÉRINER le protocole d'entente entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais et les Transports Adaptés et Collectifs des Collines régissant la délégation à cette dernière le mandat d'organiser un service de transport adapté et de transport collectif rural sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, et ce, conformément à l'article 6.3 du règlement n°172-12;

D'ACCEPTER que la délégation des mandats soit maintenue, pour une période minimale de cinq (5) ans suivant l'entrée en vigueur du règlement n°172-12;

D'ACCEPTER que ce Conseil autorise la Présidente et le Directeur général à signer les protocoles d'entente avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité 2014-16

4.2.6 Intention, protocole avec Municipalité de La Pêche

Monsieur William Robertson, dg. dépose à titre informatif qu'un protocole entre la municipalité de La Pêche et les TACC sera fait afin de maintenir les services actuels, c'est-à-dire, l'utilisation de la ligne téléphonique, de l'internet, du photocopieur ainsi que le droit d'offrir les assurances collectives aux employés des TACC.

4.2.7 Assurances biens meubles, responsabilité civile et administrateurs

Monsieur William Robertson, dg. mentionne qu'une demande de soumission d'assurances a été faite auprès de la municipalité de La Pêche afin de connaître les nouveaux tarifs suivant l'augmentation de la responsabilité civile à 5 000 000. De plus, d'autres soumissions devront être reçues prochainement en provenance de différente compagnie d'assurances.

4.2.8 Adoption du Rapport annuel 2013

Monsieur Benoit Legros nous présente la nouvelle version du Rapport annuel 2013. Il mentionne qu'il est bien différent des années antérieures, il est beaucoup plus épuré et il reflète bien la période à laquelle nous sommes actuellement.

Monsieur William Robertson, dg., mentionne que tout le contenu du Rapport annuel est bilingue et que conformément à l'orientation prise



à l'automne l'organisme s'engage maintenant à faire traduire tout document d'ordre public. De plus, monsieur Robertson mentionne qu'un exemplaire du rapport annuel sera envoyé à toutes les municipalités et que si les membres du conseil désirent des données précises qui ne sont pas inscrites dans le rapport annuel, simplement en faire la demande à notre bureau administratif.

Il est proposé par madame Diane Bouchard d'adopter le Rapport annuel 2013 tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité
2014 - 17**

4.2.9 Adoption des états financiers 2013

Monsieur William Robertson, dg. dépose une note reçue en provenance de Piché et Lacroix, CPA inc. Il mentionne que cette note fait référence à la fusion de l'organisme effectué au registraire des entreprises en date du 4 décembre 2013. Il confirme que Mme Piché a maintenu les états financiers des deux organismes en date du 31 décembre 2013.

Monsieur William Robertson, dg., nous fait la lecture des États financiers de la Société de Transport de La Pêche.

Il est proposé par madame Aurore Massé d'adopter les États financiers 2013 tels que déposés.

**Adoptée à l'unanimité
2014 - 18**

Monsieur William Robertson nous fait la lecture des États financiers de la Corporation des Transports Collectifs des Collines.

Il est proposé par monsieur Gaétan Thibault d'adopter les États financiers 2013 tels que déposés.

**Adoptée à l'unanimité
2014 - 19**

4.2.10 Création du comité de sélection, poste 1 an secrétaire administrative

Monsieur William Robertson, dg. informe les membres que les entrevues pour le poste de remplacement de madame Stéphanie



Turcotte-Robertson pendant son congé de maternité auront lieu la semaine du 17 mars 2014.

Il invite un membre du conseil d'administration à assister aux entrevues. Monsieur Gaétan Thibault se propose et mentionne sa disponibilité les 17 et 18 mars 2014.

4.2.11 Mention de remerciement - Alain Vézina, Pavillon du Parc

Monsieur William Robertson, dg., informe que monsieur Alain Vézina, du Pavillon du Parc, a pris sa retraite le 14 février dernier. Il propose l'importance de souligner son implication et son dévouement à la cause de la clientèle par le biais d'une lettre. Cette proposition est unanime.

- Agathe Renaud, ancien membre du CA

Monsieur William Robertson, dg., informe l'importante de souligner la contribution de madame Agathe Renaud, ancien membre du conseil d'administration, au sein de notre conseil d'administration depuis plusieurs années. Cette proposition est unanime.

Il est proposé par monsieur Gaétan Thibault d'autoriser l'envoi d'une lettre de remerciement à monsieur Alain Vézina ainsi qu'à madame Agathe Renaud tel que discuté.

Adoptée à l'unanimité 2014 - 20

4.2.12 Financement TC pour 2014, CLD, Pacte rural

Monsieur William Robertson, dg., explique qu'on doit déposer une demande de financement auprès de la MRC pour l'année 2014 et par le fait même décider du montant à demander dans la demande d'aide. Tous sont d'accord de demander le montant de 200 000\$ au MTQ pour un total de 20 000 déplacements pour l'année 2014 et 40 000\$ à la MRC des Collines via son pacte rural.

Il est proposé par madame Diane Bouchard d'autoriser la demande de financement auprès du MTQ pour un montant de 200 000\$.

Adoptée à l'unanimité 2014 - 21



Il est proposé par monsieur Roland Brisebois d'autoriser la demande de financement auprès du CLD au montant de 40 000\$.

De plus, il est proposé unanimement de mandater monsieur William Robertson et madame Jacqueline Lambert-Madore de procéder et signer tout document relatif aux demandes de financement.

**Adoptée à l'unanimité
2014 - 22**

4.2.13 Rapport d'accident D.L

Monsieur William Robertson, dg., tient à informer les membres d'un accident d'un usager du transport collectif qui a eu lieu au mois de janvier 2014, et ce, du aux conditions hivernales difficiles (pluie verglaçante, dégels multiples, etc.). Il précise avoir eu une rencontre avec un membre de la famille de l'usager ainsi qu'une travailleuse sociale du CLSC. Suivant cette rencontre, monsieur Robertson mentionne que les TACC se sont engagés à offrir le transport collectif à l'usager à sa sortie d'hôpital et pour ses rendez-vous médicaux en lien avec l'accident.

4.2.14 Rapport d'incident A.H

Monsieur William Robertson, dg., informe les membres d'un incident d'un usager qui a eu lieu à bord d'un autobus du transport adapté. Il mentionne que les correctifs nécessaires ont été appliqués afin d'éviter que la situation se reproduise.

4.2.15 Résiliation d'une reconnaissance/attestation d'un bénévole JPG

Monsieur William Robertson, dg., informe les membres de la fin d'une reconnaissance d'un bénévole suivant une série d'évènements problématiques. Il mentionne que le tout a été présenté et réglé de façon conviviale avec le bénévole.

4.2.16 Rapport début des opérations en TA dans l'Ange-Gardien

Monsieur William Robertson, dg., fait un état de situation suivant le début du service de transport adapté tel que convenu avec la MRC, le MTQ et la municipalité de l'Ange-Gardien le 1er janvier 2014. Il mentionne que le nombre de déplacements semble concorder avec les informations transmises par la Municipalité dans le transfert des dossiers et que la mesure de tarification à 2.50\$ (comparativement



à 6\$) pour les déplacements hors-territoires dans Buckingham semble satisfaire aux usagers. Un point positif pour quelques usagers, ils peuvent maintenant utiliser (exclusivement pour leurs déplacements ayant un point d'origine et un point de destination dans la Ville de Gatineau) les services du transport adapté de la STO. Le programme d'aide du Ministère permet ce genre d'utilisation. D'ailleurs, l'inverse est aussi possible, c'est-à-dire, qu'un résident étudiant de Gatineau qui veut visiter ses parents qui habitent à l'Ange-Gardien le week-end a la possibilité d'utiliser nos services.

De plus, il ajoute que quelques irritants ont été observés dans la transition de service. L'élément principal est que le service offert par notre organisme est normé par le MTQ, ce qui signifie qu'il y a des critères et des normes de services. Quelques observations ont été rapportées auprès de la Municipalité de l'Ange-Gardien par les usagers, mais suivant l'appel de Monsieur Descarreaux, des ajustements ont été apportés rapidement, et ce, à la satisfaction des parties.

Il termine en informant les membres qu'une résidence où 3 usagers utilisent notre service de transport adapté demeure problématique, l'accès à la résidence est difficile considérant la pente et le niveau d'entretien de l'entrée ainsi que les conditions hivernales difficiles. Le Conseil d'administration est d'avis dans ce dossier que le souci premier est la sécurité des usagers et des transporteurs. Dans ce sens, les membres conviennent entre eux de demander l'avis du Ministère des Transports du Québec sur le dossier afin d'intervenir auprès de la responsable selon les législations en vigueur.

Madame Jacqueline Lambert-Madore souligne le professionnalisme auquel les dossiers de plainte, d'accident et d'incident sont réglés. Elle mentionne apprécier la façon que ces dossiers sont traités, et cela, toujours en prenant en considération la sécurité des usagers et des conducteurs.

4.2.17 Procuration pour 1169666717 à Rev. QC et Rev. Can

Il est proposé par madame Catherine Kammer-Mayer d'autoriser monsieur William Robertson à agir au nom du Conseil d'administration pour tout document en lien avec les procurations pour Revenu Québec et Revenu Canada.

**Adoptée à l'unanimité
2014 - 23**



4.3 Suivis des comités

4.3.1 Comité des ressources humaines : rencontre du 4 février

Monsieur William Robertson, dg., informe les membres qu'un comité des ressources humaines a eu lieu le 4 février dernier. Il mentionne que le comité se rencontrera de nouveau prochainement pour travailler en collaboration avec la Régie intermunicipale de transport des Collines à établir un organigramme commun ainsi que les descriptions de tâches et les échelles salariales.

4.3.2 Comité d'admissibilité TA : rencontre du 5 février

Monsieur William Robertson, dg., mentionne qu'un comité d'admissibilité a eu lieu le 5 février dernier et que 6 dossiers ont été admis de façon permanente au transport adapté. Un membre se questionne à savoir combien de fois par année ce comité a lieu. Monsieur Robertson explique que le comité se rencontre entre 2 et 3 fois par année, et ce, selon la réception des demandes d'admission. Toutefois, il mentionne que l'on peut admettre un usager de façon provisoire si celui-ci répond aux critères d'admissibilité.

4.4 Structure Mixte en Transport MRC des Collines

4.4.1 État de situation

-Plan de travail, faits saillants des consultations publiques, -Fonctionnement du CA de la RITC

Monsieur William Robertson, dg., fait un bref résumé de la rencontre tenu avec la STO le 19 février dernier. Il mentionne que le souhait des élus est que la date de lancement de la RITC soit à l'été 2015. Lors de la rencontre, il a eu plusieurs discussions entourant les prochaines grandes étapes, dont la principale est de déposer le plan organisationnel.

Monsieur Benoit Legros informe le conseil sur la bonne réception de la mairie, celle-ci s'est montrée très ouverte.

4.4.2 Résolution d'accord de fonctionnement sous guichet unique avec RITC

Monsieur William Robertson, dg., dépose et explique cette résolution.



Résolution sur le guichet unique de service de transport de personnes sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Résolution n° 2014 - 24

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des usagés d'avoir accès à un guichet unique de services de transport de personnes sur leur territoire;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt commun des Transports Adaptés et Collectifs des Collines et de la Régie intermunicipale de transport des Collines de fonctionner en guichet unique;

ATTENDU que toutes les études réalisées depuis 2010 (« Réalisation d'un état de situation en transport collectif et adapté en Outaouais », 2010; « Analyse coûts-bénéfices sur l'organisation du transport adapté et collectif sur les municipalités du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais », 2011; « Réalisation du scénario opérationnel de l'organisation du transport collectif et adapté », 2012) en vue d'encadrer la réorganisation et l'amélioration des services de transport de personnes sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais préconisaient la consolidation d'un guichet unique en transport de personne sur le territoire;

ATTENDU que parmi les études susmentionnées, l'Analyse coûts-bénéfices sur l'organisation actuelle du transport collectif et adapté à l'intérieur des municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (Société Gestrans, 2011) recommandait la création d'une structure organisationnelle mixte basée sur le fonctionnement en guichet unique d'une régie inter municipale de transport et d'une corporation responsable du transport adapté et collectif rural;

ATTENDU que le principe d'une structure mixte en transport de personnes fonctionnant en guichet unique a été adopté par la MRC des Collines-de-l'Outaouais par voie de résolution de son conseil des maires (no 11-03-067);

ATTENDU que le principe d'une structure mixte en transport de personnes fonctionnant en guichet unique fait partie de la vision de développement stratégique que se sont donné les Transports Adaptés et Collectifs des Collines dans leur Plan de développement stratégique 2011-2014;

ATTENDU que la MRC des Collines-de-l'Outaouais et les Transports Adaptés et Collectifs des Collines se sont entendus (résolutions 14-01-



015 et 2014-16) sur l'obligation, dans l'éventualité d'une volonté allant dans ce sens de la Régie intermunicipale de transport des Collines, de fonctionner suivant le principe d'un guichet unique sous une appellation commune et suivant des conditions qui seraient à déterminer entre les parties;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation d'un « Règlement sur le guichet unique de service de transport de personnes sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais » a dûment été donné par madame Jacqueline Lambert-Madore (résolution no R14-05) à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport des Collines tenue le 8 janvier 2014;

ATTENDU que l'avis de motion susmentionné signifie clairement l'intérêt de la Régie intermunicipale de transport des Collines à constituer un guichet unique de service de transport de personnes avec les Transports Adaptés et Collectifs des Collines;

Il est proposé par monsieur Stéphane Mougeot

QUE les Transports Adaptés et Collectifs des Collines – prestataire de service de transport adapté et de transport collectif rural sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais - fonctionnent en guichet unique avec la Régie intermunicipale de transport des Collines – prestataire de service de transport en commun sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais - suivant les modalités qui seront définies par un protocole à intervenir entre les deux parties

QUE les Transports Adaptés et Collectifs des Collines et la Régie intermunicipale de transport des Collines collaborent dans leur intérêt commun, dans l'intérêt de la mission respective des deux organismes et dans l'intérêt des citoyens et usagers du transport de personne de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

QUE la notion de guichet unique en transport de personnes implique une simplification de l'accès aux différents services de transport de personnes pour l'utilisateur par l'organisation d'un guichet de service unifié, et implique également une utilisation optimale des ressources par la collaboration et le partenariat de différents acteurs et prestataire de services de transport, et le partage de leurs ressources humaines, financières, matérielles et autres, et enfin, dans le contexte rural, la notion de guichet unique implique l'intégration complète des services de transport adapté et collectif rural de même que la mise à la disposition des usagers des places résiduelles des modes de transport avec qui le guichet unique est appelé à collaborer.



QUE les Transports Adaptés et Collectifs des Collines partagent la Régie intermunicipale de transport des Collines leurs ressources humaines, financières, matérielles et autres, suivant les modalités qui seront définies par ledit protocole à intervenir entre les deux parties;

QUE le siège social du guichet unique sera situé dans l'une des aires d'affectation « multifonctionnelle » de la municipalité de La Pêche, telles que définies par le Schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

D'autoriser à cet effet madame Jacqueline Lambert-Madore, présidente des Transports Adaptés et Collectifs des Collines, et monsieur William Robertson, directeur général, à ratifier lesdits protocoles d'ententes et tous autres documents relatifs à la constitution d'un guichet unique de service de transport de personnes sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

**Adoptée à l'unanimité
2014 - 24**

4.5 RTACRO

4.5.1 Suivi de la rencontre du 18 février 2014

Monsieur William Robertson, dg., résume la rencontre du RTACRO du 18 février dernier. Il informe que nous sommes en attente d'une décision en lien avec le projet pilote 'vers un développement intégré du transport collectif régional en Outaouais', car un total de 3 régions ont déposé leur projet à l'automne. De plus, il mentionne qu'une mise à jour de la plateforme de jumelage du site web Covoiturage Outaouais sera prise en charge par MOBI-O.

Monsieur William Robertson, dg., informe les membres que l'AGA du RTACRO a aussi eu lieu le 18 février 2014 et que tous les officiers ont été renouvelé dans leur fonction respective. Monsieur Robertson a donc été renommé dans ses fonctions de président du RTACRO. Tous le félicitent.

4.6 Dépôt des statistiques (voir rapport annuel)



5. Finances

5.1 Adoption des états financiers au 31 décembre 2013

Ce point a été traité au point 4.2.9.

5.2 Amendement des réclamations TPS et TVQ 2011, 2012 et 2013

Monsieur William Robertson, dg., mentionne que madame Anne-Marie Piché, de Piché et Lacroix CPA inc., a consulté un fiscaliste (M. Chaput) concernant la possibilité d'obtenir le remboursement des taxes selon la proportion que l'organisme a droit en lien avec les frais de déplacement payés pour les années 2011, 2012 et 2013. Madame Piché a confirmé qu'il est possible d'obtenir ce remboursement.

Il est proposé par madame Elizabeth Macfie d'autoriser la demande d'amendement des réclamations tel que discuté.

**Adoptée à l'unanimité
2014-25**

5.3 Demande d'ouverture d'une marge de crédit CD Masham-Luskville

Il est proposé par monsieur Roger Larose de;

DÉPOSER auprès de la Caisse Populaire de Desjardins de Masham-Luskville une demande de marge de crédit au montant de 50 000\$ au compte courant de l'organisme;

DÉPOSER auprès de Desjardins, carte VISA affaires une demande de carte de crédit détenant une limite maximale de 3 000 \$ au nom de l'organisme et son directeur général, monsieur William Robertson;

ET finalement

D'AUTORISER et mandater le directeur général de l'organisme, monsieur William Robertson à signer pour l'organisme tout document en lien avec la présente demande d'ouverture de marge de crédit et de carte Visa Affaire.

**Adoptée à l'unanimité
2014 - 26**



5.4 Demande de carte Visa Desjardins TACC

Ce point a été traité au point 5.3

Par contre, madame Jacqueline Lambert-Madore ajoute qu'éventuellement, une politique pourrait être faite en lien avec l'utilisation d'une carte de crédit à point.

5.5 Nouveau montant sécuriser transaction électronique

Monsieur William Robertson, dg., informe que suivant la fusion des deux organismes, les limites des montants sécurisés pour les transactions électroniques ont été augmentées selon les montants totaux que les deux organismes avaient avant la fusion.

5.6 Dépôt des lettres de l'audit intérimaire

Monsieur William Robertson, dg., dépose les lettres de l'audit intérimaire et mentionne qu'il n'y a rien de majeure à discuter.

6. Varia

6.1 Membership RTACRO

Monsieur William Robertson, dg. informe les membres concernant une demande d'adhésion annuelle au regroupement au coût de 300,00\$.

Il est proposé par monsieur Gaétan Thibault d'accorder l'adhésion au RTACRO telle que déposée.

**Adoptée à l'unanimité
2014-27**

6.2 Table autonome des aînés des Collines – correspondance

Monsieur William Robertson, dg. dépose un communiqué de presse reçu de la part de la Table autonome des aînés des Collines à titre d'information.

6.3 Note d'information en provenance de Piché et Lacroix, CPA inc.

Ce point a été traité au point 4.2.9



7. Prochaines rencontres

CALENDRIER FINAL

Date	Heure	Endroit
25 février 2014	19h00 AGA	Salle de banquet Centre Meredith 23 ch. Cecil, Chelsea, QC, J9B 0A5
27 mars 2014	9h00	Salle de conférence de la bibliothèque Ella Matte 5 Principale Ouest, La Pêche
19 juin 2014	9h00	Salle du conseil de la Municipalité de Val-des-Monts 1 route du Carrefour, Val-des- Monts
4 septembre 2014	9h00	Salle de conférence de la bibliothèque Ella Matte 5 Principale Ouest, La Pêche
12 novembre 2014	9h00	Salle de conférence de la MRC des Collines-de- l'Outaouais 216 chemin Old Chelsea, Chelsea
15 janvier 2015	9h00	Salle de conférence de la bibliothèque Ella Matte 5 Principale Ouest, La Pêche

8. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Catherine Kammer-Mayer de procéder à la levée de l'assemblée à 11 h 40 min.

Adoptée à l'unanimité
AGF 2014-28

Jacqueline Lambert-Madore
Présidente

Stéphanie Turcotte-Robertson
Secrétaire d'assemblée